

**Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada**  
**Politique des ressources humaines**

**Entrée en vigueur : juin 2016, dernière mise à jour, juin 2018**

**Objet de la politique**

La présente politique a pour but de soutenir le travail du personnel rémunéré et des bénévoles de l'association.

**Énoncé de la politique**

L'Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada s'engage à offrir à son personnel rémunéré et à ses bénévoles, les ressources et le milieu de travail dont ils ont besoin pour assumer leurs responsabilités et pour s'épanouir sur le plan professionnel et personnel.

**Définitions utilisées dans la présente politique**

s. o.

**Conditions d'application**

La présente politique s'applique au personnel rémunéré et aux bénévoles.

**Responsabilité**

**Effectifs**

Dans la mesure où les ressources le permettent, l'Association canadienne des réviseurs (Réviseurs Canada) vise à offrir la formation, l'encadrement et le mentorat jugés utiles au personnel et aux bénévoles en vue de les aider à s'épanouir sur le plan professionnel et personnel.

Elle prône des échéanciers, des procédures et des charges de travail raisonnables de manière à aider le personnel et les bénévoles à assumer leurs responsabilités.

Le personnel et les bénévoles recevront des commentaires objectifs et justes sur leur travail. Une fois par année (au minimum), le personnel rémunéré sera soumis à une évaluation. Les employés qui quitteront l'organisation auront la possibilité de faire une entrevue confidentielle de départ avec un membre du Comité des ressources humaines (choisi par le salarié ou la salariée qui s'en va).

De plus, les membres du personnel peuvent communiquer en tout temps avec le Comité des ressources humaines s'ils ont des motifs de préoccupation qu'ils veulent faire connaître au Comité ou au Conseil d'administration national.

## **Dépenses**

Les dépenses qu'effectuera le personnel sont approuvées par la direction générale de l'association.

Après avoir obtenu l'approbation écrite voulue, les dépenses qu'auront engagées les bénévoles nationaux dans l'exercice de leurs fonctions leur seront remboursées conformément au document *Procédures de remboursement des dépenses des bénévoles*.

L'association se conformera à toutes les lois pertinentes en matière de ressources humaines et de droits de la personne.

## **Coordonnées**

Les demandes de renseignements concernant la présente politique doivent être acheminées à la Permanence nationale de Réviseurs Canada.

info@editors.ca

www.reviseurs.ca / www.editors.ca

416 975-1379

1 866 226-3348 (sans frais)

## **Autorité responsable**

La présente politique est émise sous l'autorité des membres de Réviseurs Canada.

Toute modification de la présente politique doit être ratifiée par un vote du Conseil d'administration national.

La présente politique fera l'objet d'une révision tous les cinq ans.

### **Références**

Il n'y a pas d'autres lignes directrices pour la mise en œuvre de la présente politique.

La *Politique de bénévolat* de Réviseurs Canada est une politique connexe.